



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

orphelins

Question écrite n° 55137

Texte de la question

M. Pierre Morange souhaite appeler l'attention de M. le Premier ministre sur la mesure dont il se félicite, prise en faveur des enfants de déportés « victimes de lois raciales antisémites ». En effet, celle-ci était attendue. En revanche, elle entraîne un sentiment d'injustice ressenti par les autres orphelins des victimes fusillées ou déportées. Il a bien noté que « conscient de la souffrance qui fut celle de tous les orphelins de déportés », le Gouvernement mènera une réflexion globale sur les conditions dans lesquelles l'Etat les a indemnisés. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser comment sera menée cette réflexion et dans quel délai les conclusions seront connues.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le Premier ministre sur le décret du 13 juillet 2000 instituant une mesure de réparation pour les orphelins de parents juifs déportés à partir du territoire français. Il souligne le caractère discriminatoire de cette mesure. Le Gouvernement a déjà eu l'occasion de pleinement expliquer la mesure particulière prise en faveur des orphelins de la déportation juive, qui ont enduré de terribles souffrances pendant la Seconde Guerre mondiale. Pour autant, personne ne peut méconnaître le sort tragique des enfants de déportés et de fusillés. C'est pourquoi M. le Premier ministre a indiqué, dans sa réponse d'août dernier, que le Gouvernement mènerait une réflexion globale sur les conditions dans lesquelles l'Etat a indemnisé l'ensemble des orphelins de la Seconde Guerre mondiale. M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants présentera bientôt un bilan de la situation de tous les orphelins de parents déportés ou fusillés. S'il s'avérait qu'au regard de la législation certains cas particuliers n'avaient pas été pris en compte, le Gouvernement comblerait cette lacune pour remplir le devoir de reconnaissance de la nation.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morange](#)

Circonscription : Yvelines (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55137

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 2000, page 6917

Réponse publiée le : 29 janvier 2001, page 562